

Le service de portage de repas évolue

Le portage de repas à domicile contribue à la qualité de vie des personnes notamment celles qui sont fragilisées. Pour améliorer ce service, l'ADMR de Saint Aubin d'Aubigné a fait le choix d'abandonner le portage en liaison chaude au profit de la liaison froide.

Le nouveau service en liaison froide a débuté le 19 juin 2017.

Pourquoi changer ?

Malgré les modifications d'organisation apportées ces dernières années, le système actuel de portage de repas en liaison chaude n'est plus adapté pour offrir un service de qualité aux personnes. Il est notamment très difficile de respecter les températures des plats.

De plus, le coût de revient du service est élevé et génère donc un tarif élevé. Le portage de repas en liaison froide apparaît comme la meilleure solution en termes d'hygiène, de qualité des repas et de coût économique.

Soucieuse de proposer un service de qualité à un coût raisonnable, l'association s'est donc donné les moyens de mettre en œuvre un portage en liaison froide : choix d'un prestataire, achat d'un véhicule neuf réfrigéré, aménagement des locaux pour installer un lieu de livraison des repas, réorganisation des tournées de livraison ...

Qu'est-ce que cela va changer pour les utilisateurs ?

- ☞ Les repas seront élaborés et livrés à l'ADMR par la société de restauration Convivio. Ils seront variés et équilibrés
- ☞ Les repas seront toujours composés de 6 éléments : potage, entrée, plat, accompagnement, fromage ou laitage, dessert.
- ☞ Les menus seront communiqués aux personnes avant la passation de la commande
- ☞ La livraison à domicile sera assurée chaque jour dans la matinée par un salarié de l'ADMR. Les repas seront livrés réfrigérés en dessous de 3°C (plus de sécurité au niveau de l'hygiène)
- ☞ Les plats devront être réchauffés (idéalement au moyen d'un four micro ondes)
- ☞ Possibilité de se faire livrer un repas pour chaque jour de la semaine y compris le dimanche. Les repas du samedi et du dimanche seront livrés le vendredi

☞ Pour des raisons d'équité, un **tarif unique** est institué. **Le repas sera facturé 9,80 €** quelle que soit la commune de résidence. Pour les usagers qui habitent en dehors de Saint Aubin d'Aubigné, cela représente une **diminution du tarif de 1,70€**. Pour les habitants de Saint Aubin d'Aubigné, le surcoût de 0,30€ reste limité.